

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00944
Numéro SIREN : 422 869 933
Nom ou dénomination : A I L IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 11453

SARL AIL IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 622.45 Euros
Siège social : 2, rue du Général de Gaulles 95270 LUZARCHES
RCS PONTOISE n° 422 869 933

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le 10 mars,
A 12 heures,

Les associés de la société SARL AIL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2, rue du Général de Gaulles 95270 LUZARCHES, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Une feuille de présence, émargée par chaque membre entrant en séance a été établie et annexée au présent procès-verbal. Elle permet de constater que sont présents, représentés ou absents :

• M. Frédéric LOUBAT Associé propriétaire de	100 parts
• SAS AFIMMO, Associée représentée par Monsieur Arnaud MERY propriétaire de	400 parts
Soit un total de nombre de parts représentées de	<u>500 parts</u>

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur MERY Arnaud, Gérant.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant la totalité des associés, peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.


1

FR

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Richard WOLFF, sis 142, avenue DAUMESNIL 75012 PARIS, Membre de la compagnie de Paris, en qualité de Commissaire à la transformation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

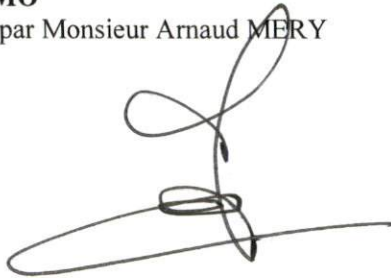
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

SAS AFIMMO

représentée par Monsieur Arnaud MERY



Monsieur LOUBAT Frédéric

